



Pourquoi produire une déclaration de revenus?




Le gouvernement canadien a mis en place des **prestations gouvernementales** pour aider vous et votre famille. Une prestation gouvernementale, c'est de l'argent que le gouvernement peut vous donner après que vous avez produit votre déclaration de revenus.



Produire votre déclaration de revenus peut être une excellente façon d'augmenter votre revenu. Quand vous produisez votre déclaration de revenus, vous pouvez recevoir automatiquement des prestations gouvernementales auxquelles vous avez droit.



Votre **revenu**, c'est l'argent que vous gagnez.

Voici quelques prestations gouvernementales courantes :

Type de prestation gouvernementale	Qu'est-ce que c'est?	C'est pour qui?
 Crédit pour la TPS (taxe sur les produits et services) ou la TVH (taxe de vente harmonisée)	<ul style="list-style-type: none"> De l'argent que vous recevez tous les trois mois Le montant que vous recevez dépend du revenu de votre famille, du nombre d'enfants qui vivent avec vous, de l'âge des enfants et de votre état matrimonial. 	<ul style="list-style-type: none"> Les personnes à revenu faible ou modeste Les personnes de plus de 18 ans
 Allocation canadienne pour enfants	<ul style="list-style-type: none"> De l'argent que vous recevez chaque mois Le montant que vous recevez dépend du revenu de votre famille, du nombre d'enfants qui vivent avec vous, de l'âge des enfants et de votre état matrimonial. 	<ul style="list-style-type: none"> Les familles ayant au moins un enfant de moins de 18 ans
 Allocation canadienne pour les travailleurs (anciennement appelée Prestation fiscale pour le revenu de travail)	<ul style="list-style-type: none"> De l'argent que vous recevez tous les trois mois Le montant que vous recevez dépend du revenu d'emploi de votre famille, du nombre d'enfants qui vivent avec vous, de l'âge des enfants, de votre état matrimonial et de la province ou du territoire où vous vivez. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travailleurs à faible revenu Les personnes de 19 ans et plus

Type de prestation gouvernementale	Qu'est-ce que c'est?	C'est pour qui?
 Pension de la Sécurité de la vieillesse	<ul style="list-style-type: none"> • De l'argent que vous recevez chaque mois • Le montant que vous recevez dépend du temps que vous avez vécu au Canada après l'âge de 18 ans et de votre revenu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes de 65 ans et plus
 Supplément de revenu garanti	<ul style="list-style-type: none"> • De l'argent que vous recevez chaque mois • Le montant que vous recevez dépend de votre revenu et de votre état matrimonial. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes de 65 ans et plus à faible revenu qui reçoivent déjà la Sécurité de la vieillesse

Selon l'endroit où vous vivez, vous pourriez aussi recevoir des prestations du gouvernement de votre province ou territoire.



Conseil fiscal : Si vous n'avez pas de revenu, vous pouvez quand même produire une déclaration de revenus pour recevoir de l'argent de prestations gouvernementales. Si vous êtes une famille biparentale, les deux parents doivent produire une déclaration de revenus pour recevoir des prestations gouvernementales.



En savoir plus

Si vous ne savez pas si vous avez droit à une prestation gouvernementale, vous pouvez parler à quelqu'un de l'Agence du revenu du Canada. Appelez au 1-800-387-1193 entre 9 h et 17 h en semaine.

Pour obtenir une liste des prestations offertes par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux, rendez-vous à www.prestationsducanada.gc.ca

Vous pouvez obtenir de l'aide gratuite pour produire votre déclaration de revenus à un comptoir d'impôts gratuit. Pour en savoir plus, rendez-vous à <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/aide-gratuite-pourvos-impots.html>